



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 66422

Texte de la question

M. Gabriel Montcharmont attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le peu d'empressement des opérateurs de téléphonie pour trouver des solutions aux vols de téléphones portables. En effet, ces vols d'appareils viennent gonfler artificiellement les chiffres de la délinquance et contraignent les consommateurs à souscrire des polices d'assurances pour minimiser les risques de se retrouver privés de terminal alors que leur abonnement continue à être dû. Il existe pourtant une solution simple pour rendre les appareils volés inopérants puisque il est possible de les bloquer à distance grâce à leur numéro de série (IMEI pour International Mobile Equipment Identity) qui est regroupé au sein d'une base de donnée internationale (EIR pour Equipment Identity Register). Il lui demande donc s'il ne serait pas pertinent pour les opérateurs d'adhérer à cette base de donnée afin d'interdire l'utilisation des appareils après revente et installation d'un nouvel abonnement ou d'une carte prépayée.

Texte de la réponse

L'augmentation des vols des téléphones mobiles, qui prend le plus souvent la forme de vol à l'arraché, est une nouvelle criminalité qui constitue un véritable fait de société. Un recensement des solutions techniques et juridiques pouvant être mis en oeuvre pour lutter contre ce phénomène est engagé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel, qui vient d'être créé à cet effet, regroupant les administrations, les opérateurs et les constructeurs. Une solution envisageable, comme l'évoque l'honorable parlementaire, repose sur la mise en oeuvre d'une base de données relative à l'identité des terminaux volés, pouvant être consultée lors d'une tentative d'accès aux services d'un opérateur. Si le terminal associé se trouve être dans la liste des terminaux volés, cet accès est alors refusé. Cependant, certains aspects juridiques et opérationnels doivent encore être examinés. De plus, cette approche ne permettrait pas de régler le problème des vols à l'arraché effectués dans le but d'utiliser le terminal volé pour passer des appels avant que le propriétaire n'ait eu le temps de déclarer le vol.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Montcharmont](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66422

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 janvier 2002

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5416

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 335